

Devis pour la demande no 20140281A – Livrable 4b
Rémunération des médecins et évolution de la performance du système de santé

Demandeur	Marc-André Fournier Damien Contandriopoulos	Devis	Version : 1
Organisme	Université de Montréal		Date : 2017-01-31

Précisions

Objet de la demande

La demande porte sur l'analyse du lien entre les modes de rémunération des médecins, leur pratique et la performance du système de santé Québécois. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un appel à projets d'action concertée lancé par le CSBE et géré par les FRQSC et FRQS.

Organisation de la demande

Pour aider à la réalisation de la demande, nous diviserons le besoin en plusieurs livrables. Ce devis détail le **Livrable 4**

Livrable 1	1, 1a, 2, 42
Livrable 2	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Livrable 3	11, 12, 13, 14, 15, 16
Livrable 4	17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24
Livrable 5	25, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37
Livrable 6	30, 31, 32, 33,
Livrable 7	38, 39, 40, 41
Livrable 8	43, 44, 45, 46

Paramètres généraux

Tous les tableaux des livrables 17 à 24 seront créés à partir des médecins actifs calculés lors du livrable 2.

(c'est-à-dire ceux dont la rémunération trimestrielle est supérieure au seuil de revenu minimal de sa spécialité durant ce même trimestre)

Catégorie de médecin : À partir de la spécialité principale du médecin à la date de fin de la période, détaillé par Omnipraticien ou Spécialiste.

Spécialités spécifiques : Si le médecin a l'une des spécialités suivantes, le spécifier.

(Le « Total spécialiste » doit regrouper toutes les spécialités, et non seulement le total des spécialités spécifiques.)

- 3 - Anesthésiologie
- 6 - Cardiologie
- 7 - Chirurgie générale
- 8 - Chirurgie orthopédique
- 13, 14, 23 - Gynécologie, obstétrique-gynécologie et obstétrique
- 18 - Médecine interne
- 24 - Ophtalmologie
- 27 - Pédiatrie
- 28 - Psychiatrie
- 29 – Radiologie

Tous les modes de rémunération : Rémunération à l'acte (1),
Rémunération à l'acte sans bénéficiaire (2, 3),
Rémunération à salaire (4),
Rémunération à vacation (5, 6, 7),
Rémunération de services en laboratoire (8, 9),
Rémunération mixte (10),
Montants forfaitaires (RFD) (11).

Lieux des services (établis selon le fichier établissement usuel de la RAMQ)

1) **CH :**

Les codes d'établissement usuels qui seront considérés sont :

0xxx0 à 0xxx8, 1xxx5, 2xxx5, 4xxx0, 4xxx6 et 4xxx7

(Les codes d'établissement usuel 4xxx1 peuvent se retrouver dans certains cas dans le regroupement des Centres Hospitaliers (CH) (Entre autres dans les rapports statistiques de la RAMQ), et dans d'autres cas comme un service de première ligne. Pour le besoin actuel, le client demande que les codes 4xxx1 soient reconnus comme un service de première ligne.)

2) **CH hors urgence :**

Considérer les mêmes codes d'établissement usuels que pour les Centre Hospitaliers (CH),
sauf le code 0xxx7

3) **Urgence :**

Le seul code d'établissement considéré est le 0xxx7

4) **1ère ligne** (Cabinet, GMF, CLSC, Unité de médecine familiale) :

Les codes d'établissement usuels qui seront considérés sont :
31xxx, 32xxx, 33xxx, 34xxx, 4xxx1, 51xx2, 54xxx, 55xxx, 56xxx, 57xxx, 6xxxx, 8xxx5 et 9xxx2.

Période à extraire :

Année	Trimestre	DD	DF
2006	1	2006-01-01	2006-03-31
2006	2	2006-04-01	2006-06-30
2006	3	2006-07-01	2006-09-30
2006	4	2006-10-01	2006-12-31
2007	1	2007-01-01	2007-03-31
2007	2	2007-04-01	2007-06-30
2007	3	2007-07-01	2007-09-30
2007	4	2007-10-01	2007-12-31
2008	1	2008-01-01	2008-03-31
2008	2	2008-04-01	2008-06-30
2008	3	2008-07-01	2008-09-30
2008	4	2008-10-01	2008-12-31
2009	1	2009-01-01	2009-03-31
2009	2	2009-04-01	2009-06-30
2009	3	2009-07-01	2009-09-30
2009	4	2009-10-01	2009-12-31
2010	1	2010-01-01	2010-03-31
2010	2	2010-04-01	2010-06-30
2010	3	2010-07-01	2010-09-30
2010	4	2010-10-01	2010-12-31

Année	Trimestre	DD	DF
2011	1	2011-01-01	2011-03-31
2011	2	2011-04-01	2011-06-30
2011	3	2011-07-01	2011-09-30
2011	4	2011-10-01	2011-12-31
2012	1	2012-01-01	2012-03-31
2012	2	2012-04-01	2012-06-30
2012	3	2012-07-01	2012-09-30
2012	4	2012-10-01	2012-12-31
2013	1	2013-01-01	2013-03-31
2013	2	2013-04-01	2013-06-30
2013	3	2013-07-01	2013-09-30
2013	4	2013-10-01	2013-12-31
2014	1	2014-01-01	2014-03-31
2014	2	2014-04-01	2014-06-30
2014	3	2014-07-01	2014-09-30
2014	4	2014-10-01	2014-12-31
2015	1	2015-01-01	2015-03-31
2015	2	2015-04-01	2015-06-30
2015	3	2015-07-01	2015-09-30
2015	4	2015-10-01	2015-12-31

Critères de sélection

Calculer le seuil minimum par jour

Le seuil de revenu minimal par jour est calculé à partir des statistiques annuelles de la RAMQ :

- Faire la somme des montants payés par année, et par spécialité, et le diviser par le nombre de médecins pour donner un revenu annuel moyen par spécialité.
- Diviser ce revenu moyen par une estimation du nombre de jours travaillés de l'année traitée (240 jours) pour donner un revenu moyen par jour.
- Diviser par 4 pour donner le seuil minimal à 25% du revenu par jour moyen par spécialité.

Extraction pour tous les tableaux

Extraire, pour tous les modes de rémunération, la somme de revenu par jour pour tous les médecins actifs, détaillée par lieux de service et par trimestre.

Pour le mode de paiement RDF, il n'y a pas de détail par jour et par type de lieux possible. Ces montants seront interprétés comme de la rémunération en 1ere ligne.

N.B. Il est important de mentionner que pour tous les tableaux de cette livraison, nous vérifions le seuil minimum de rémunération par jour que pour les médecins actifs (selon la liste obtenue à la livraison 2). Il est donc possible qu'un médecin considéré comme inactif (Ne dépassant pas le seuil minimal pour le trimestre traité) ne soit pas retenu malgré que sa rémunération totale dans une journée dépasse le seuil quotidien minimal accepté.

Tableau 21, 22, 23 et 24 : Concentration de pratiques

Compter les médecins omnipraticien pour lesquels le pourcentage de la somme de leur rémunération totale pour un type de service

- o est supérieur à 5% de la somme de leur rémunération totale.
 1. pour tous les services de 1^{ère} ligne (incluant les montants RFD)
 2. pour tous les centres hospitaliers (CH)
 3. pour tous les services d'urgences
- o est supérieur à 75% de la somme de leur rémunération totale.
 1. pour tous les services de 1^{ère} ligne (incluant les montants RFD)

Tenir compte de tous les modes de rémunération sauf RFD pour la rémunération par type de lieu.
Tenir compte de tous les modes de rémunérations (incluant RFD) pour la rémunération totale.

Présenter les résultats par trimestre.

Données à produire

Toutes les données seront produites de façon brute, sans entêtes et sans mise en page (Fichier Excel).

Si le volume de données venait à être considérable, les données pourraient être produites plutôt en format CSV (fichier texte séparé par des « ; »).

Les rapports sont présentés dans cette section afin de pouvoir visualiser :

- la disposition des résultats attendus,
- les entêtes de chacune des colonnes (Car elles ne se retrouveront pas dans le fichier de sortie)
- le domaine de valeurs attendues des différents éléments.

Tableau 21, 22, 23 et 24

Année	Trimestre	Nb d'omnipraticien dont la pratique en 1ère ligne est > 5%	Nb d'omnipraticien dont la pratique en CH est > 5%	Nb d'omnipraticien dont la pratique à l'urgence est > 5%	Nb d'omnipraticien dont la pratique en 1ère ligne est concentrée, donc > 75%
2006	1	999 999	999 999	999 999	999 999
2007	2
...	3				
2015	4				

Complément d'information

Protection des renseignements personnels (PRP)

Selon notre loi sur l'assurance maladie et nos directives de protection des renseignements personnels, nous devons nous assurer que les données que nous fournissons soient *anonymes*. Par conséquent certaines données pourront être mises à zéro, si elles représentent moins de **5 individus** ou moins de **3 dispensateurs**, ceci afin de ne pouvoir les relier à une personne particulière.

Si certaines données devaient être mises à zéro, nous vous préviendrons afin de faire les regroupements pertinents pour vous.

Information technique pour la RAMQ

Protection des renseignements personnels :

✓ Appliquer la règle de PRP, si moins de 5 personnes ou moins de 3 dispensateurs, mettre la statistique à zéro.

Périodes à extraire

Utiliser cette table pour assigner l'année et le trimestre à extraire - P_S8STEI.D20140281A_PERIODE_A_EXTRAIRE

Aide pour les modes de rémunération :

K:\22000_Ad_hoc\Demandes Ad Hoc et repetitives\Dossiers 2014\20140281A - Damien Contandriopoulos\Besoin\Analyse Mario\Technique\Exemple extraction montant VS modes de remuneration.sql

Services cliniques et critères d'exclusion pour les visites

Criteres Services cliniques.txt

Lieux des services (établis selon le fichier établissement usuel de la RAMQ)

Critères Lieux de services.txt

Préparé par Benoit Villeneuve

Dernière mise à jour le 2017-01-31